

# JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Port-Gentil: 3 ans de réclusion pour délit de vol simple

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon



Photo: Jean Paulin Alloqho

Régis Mbembo a affirmé avoir agi seul.

**L**E vol avec usage d'arme apparente, commis sur Keran Parfait Aworet-Renkelé, par Régis Mbembo, est l'affaire jugée le 28 avril dernier, par la Cour d'appel de Port-Gentil, siégeant en session criminelle. Un crime pour lequel l'accusé a écopé 3 ans de prison. Alors que le Ministère public avait requis l'application rigoureuse de la loi.

Les faits. Le 15 septembre 2018, Régis Mbembo, qui réside au Fort-de-l'eau, se rend au quartier Massoukou pour rendre visite à sa mère. Malheureusement, une fois sur les lieux, il constate que cette dernière est absente de son domicile. Qu'à cela ne tienne, il décide alors d'aller passer un peu de temps avec l'un de ses amis qui habite non loin de chez sa mère. Les deux amis papotent jusque tard dans la nuit. Alors qu'il se sépare de son ami pour regagner son domicile, Régis Mbembo croise le chemin de Keran Parfait Aworet-Renkelé en train de manipuler son portable devant le portail fermé de la maison familiale. En fait, ce dernier tentait de joindre son père pour lui ouvrir le portail. Tout à coup, Régis Mbembo s'approche de lui armé d'une machette qu'il place à la hauteur de la poitrine de sa victime. Il le somme de lui remettre son téléphone portable. Pris de panique, Keran Parfait Aworet-Renkelé s'exécute. Le braqueur

rejoint ensuite un complice qui se trouve un peu plus loin, lequel lui demande pourquoi il n'a pas fouillé les poches de la victime.

Au moment de revenir sur ses pas, pour achever son forfait, Keran Parfait Aworet-Renkelé n'est plus là. On ne sait jamais. Pour échapper à d'autres bourreaux, il a promptement escaladé la barrière pour se retrouver dans la concession. À la barre le 28 avril dernier, l'accusé a reconnu les faits de vol du téléphone portable, tout en niant en bloc de s'être armé d'une machette pour commettre son forfait. Il a aussi avoué avoir agi seul. Tenant le siège du Ministère public, le procureur général, Arnel Wilfried Boulé, a requis la culpabilité de l'accusé et l'application rigoureuse de la loi.

Me Lin-Joël Ngandu, de la défense, a, quant à lui, plaidé la requalification du crime de vol avec usage d'arme apparente initialement retenu contre l'accusé, en délit de vol simple. Avant de solliciter au passage le sursis et des circonstances atténuantes.

La Cour a déclaré l'accusé coupable de délit de vol simple, et ce, en raison de la non-présence de l'arme du crime pendant les débats. Et a condamné ce dernier à 3 ans de prison et 500 mille francs d'amende pour dommages et intérêts.



**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
POUR LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE  
EN VUE DE REALISER LES ETUDES, LA CONCEPTION, LE DIMENSIONNEMENT  
L'EXECUTION ET LA MISE EN SERVICE DES RESEAUX HTA/BT  
DU TRONÇON LEBAMBA – MAKONGONIO  
Y COMPRIS LA REHABILITATION DES RESEAUX EXISTANTS**

Dans le cadre du déploiement du Plan Stratégique Gabon Emergent, l'Etat Gabonais a l'ambition de développer une offre d'électricité durable, diversifiée et accessible pour tous.

Pour participer à cet objectif national, le 21 Octobre 2016, l'Etat du Gabon et le consortium composé du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) et du groupe Eranove (« le Consortium ») ont signé un contrat de concession pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique du site de Dibwangui (« Le Projet Dibwangui »).

Dans le cadre de l'instruction du Projet Dibwangui, le Consortium a créé un véhicule spécial (SPV) sous la forme d'une société anonyme de droit Gabonais dénommée **LOUETSI HYDRO** (« le Client »), pour assurer la Maîtrise de l'Ouvrage du Projet et plus tard l'exploitation et la maintenance des ouvrages de ce Projet.

Créée en novembre 2018, **LOUETSI HYDRO**, le Maître d'Ouvrage du Projet Dibwangui, souhaite s'attacher les services d'une entreprise spécialisée pour mener à bien les études, la conception, le dimensionnement, la construction et la mise en service des réseaux HTA de l'axe routier **Lébamba-Mandji-Dibwangui-Makongonio**, y compris la création et la réhabilitation des réseaux HTA/BT.

A cet effet, **LOUETSI HYDRO** invite les entreprises et/ou groupements d'entreprises possédant les qualifications et l'expérience nécessaire à l'exécution de l'ensemble des prestations ci-dessus décrites, à manifester leur intérêt en nous faisant parvenir une description pertinente et brève de leur expérience et de leurs qualifications.

Les manifestations d'intérêt seront rédigées uniquement en **langue française** et ne dépasseront pas **15 pages**. Elles seront envoyées par courrier électronique (e-mail) **avant le 13 Mai 2021 à minuit (heure de Libreville)**, à l'adresse : [contact@gpc-gabon.com](mailto:contact@gpc-gabon.com).